



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9



Révision: 11.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.
Estrada Nacional 13
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde
+351 229 288 200
EU-MSDS@hbfuller.com
- **Service chargé des renseignements :** Département de normalisation
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
+44 (0) 1235 239 670 (24 hours)
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4	H332 Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène
poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -tridecyl- ω -hydroxy-, phosphate
cyclohexyldiméthylamine
diisocyanate d'hexaméthylène
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 1)

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :** Isocyanate aliphatique polyfonctionnel

- **Composants contribuant aux dangers :**

CAS: 28182-81-2 Reg.nr.: 01-2119485796-17-0000 01-2119488177-26-0000	homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 9046-01-9	poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -tridecyl- ω -hydroxy-, phosphate Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	<5%
CAS: 98-94-2 EINECS: 202-715-5 Reg.nr.: 01-2119533030-60	cyclohexyldiméthylamine Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411	0,5-<1%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0000	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 3, H331; Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,5%

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **après inhalation :**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
Brouillard d'eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie il peut y avoir formation de CO, NOx, isocyanates et des traces de HCN
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir hors de portée des enfants
Évitez le dégagement à l'environnement.
Conserver les bouteilles de collyre pour les yeux sur le lieu de travail
- **Préventions des incendies et des explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des rayons du soleil
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
se référer à la réglementation locale et nationale

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
	AR

- **DNEL**
ALIPHATIC POLYISOCYANATE (CAS 28182-81-2):
Hexamethylene-1,6-diisocyanate Homopolymer
Worker (short-term) :
DNEL Dermal - local effects:
No quantitative risk assessment possible. Most sensitive endpoint: Sensitisation (skin)
DNEL Inhalation - local effects: 1 mg/m³ air
Most sensitive endpoint: Irritation (respiratory tract)
Worker (long-term) :
DNEL Dermal - local effects:
No quantitative risk assessment possible. Most sensitive endpoint: Sensitisation (skin)
DNEL Inhalation - local effects: 0.5 mg/m³ air
Most sensitive endpoint: Irritation (respiratory tract)
- **PNEC**
ALIPHATIC POLYISOCYANATE (CAS 28182-81-2):
Freshwater: 0.127 mg/l
Marine water: 0.0127 mg/l
Sediment: 266700 mg/kg dry weight
Soil: 53182 mg/kg dry weight
STP (sewage-treatment plant): 38.28 mg/l
Oral:
Not relevant
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filter A

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 4)

- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	jaune clair
Odeur :	caractéristique
- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 150 °C (Literaturw. s beachten.)
- **Point d'éclair :** 163 °C
- **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20 °C:** 1,14 g/cm³ (DIN 53217 s beachten.)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**

dynamique à 20 °C:	1400 mPas
--------------------	-----------
- **Teneur en solvants :**

Teneur en substances solides :	100,0 %
--------------------------------	---------
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 28182-81-2 homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/2h 11 mg/l (ATE)

CAS: 98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

Oral LD50 348 mg/kg (rat)

Dermique LD50 300 mg/kg (ATE)

Inhalatoire LC50/4 h 4,45 mg/L (rat)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Inhalatoire LC50/2h 3 mg/l (ATE)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Nocif pour les poissons.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 6)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Après solidification, peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

L'incinération sous conditions contrôlées et approuvées avec utilisation d'incinérateurs adaptés ou conçus pour la destruction des déchets chimiques dangereux, est la meilleure méthode de destruction.

· **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés :** S 60 is only applicable for liquid or unreacted materials.

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

-

- **Classe ADN/R :** néant

· 14.4 Groupe d'emballage

- **ADR, IMDG, IATA** néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

- **Polluant marin :** Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 74
- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **VOC (EU) in %:** 0,00 %
- **VOC (EU) in g/l:** 0,0 g/l
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances des différents composants du produit.

les données contenues dans cette fiche s'applique uniquement lorsque le produit est utilisé convenablement. Le produit n'est pas commercialisé pour d'autres applications que celles mentionnées. Une utilisation incorrecte peut provoquer des risques non mentionnés dans cette fiche. Ne pas utiliser le produit pour d'autres applications sans prendre conseil auprès du fabricant.

- **Phrases importantes**
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique :** Département de normalisation
- **Contact :** EU-MSDS@hbfuller.com
- **Acronymes et abréviations:**
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite de la page 8)

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène

- **Désignation brève du scénario d'exposition**

Aliphatic Polyisocyanate
Industrial End Use

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU19 Bâtiment et travaux de construction

- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

- **Catégorie du procédé**

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

- **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC2 Formulation dans un mélange
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
ERC6c Utilisation de monomères dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

- **Conditions d'utilisation** Utilisation à l'intérieur.

- **Durée et fréquence**

5 jours de travail/semaine.
8 h (totalité de la séance de travail).

- **Paramètres physiques**

- **Etat physique** liquide

- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** >1000 tonnes par an

- **Autres conditions d'utilisation** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau.
Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.08.2021

Numéro de version 9

Révision: 11.08.2021

Nom du produit RAKOLL®GXL 3 HÄRTER

(suite de la page 10)

- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
Veiller à une aération suffisante
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Mesures de protection organisationnelles**
Respecter une bonne hygiène industrielle.
Les personnes, qui sont sujettes aux maladies cutanées ou à d'autres réactions cutanées d'hypersensibilité, ne doivent pas manipuler le produit.
N'employer que du personnel de chimique instruit.
- **Mesures techniques de protection**
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement
- **Mesures personnelles de protection**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Lunettes de protection hermétiques.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Air**
L'air vicié est conduit dans la station d'incinération.
L'air vicié est conduit dans la tour d'adsorption.
- **Eau** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Travailleur (cutané)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- **Travailleur (inhalation)** La valeur calculée est inférieure au DNEL.
- **Environnement** La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

FR